



FICHE BAPTEME DE PLONGEE

Le baptême de plongée est une expérience épanouissante, ouverte à tous dès 10 ans et dépourvue de tout danger dans le cadre d'un établissement expérimenté comme celui qui vous reçoit.

Nul certificat médical n'est demandé pour le pratiquer. Un avis médical spécialisé préalable peut cependant être préférable pour certains problèmes de santé chroniques ou temporaires. Citons, sans que cette liste soit limitative, les problèmes :

- Cardiaques, rénaux
- Respiratoires (asthme, pneumothorax...)
- Neurologiques (épilepsie...) ou psychiatriques, tétanie...
- Diabète, maladies endocrines...
- Problèmes O.R.L., oculaires.
- Grossesse (ce n'est pas une maladie !)
- Certains médicaments

Autorisation parentale pour mineurs :

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant en qualité de : ☐ Parent ☐ Tuteur

Autorise (nom, prénom) :

A effectuer un baptême de plongée lors de la soirée « baptêmes » organisée par le Club Latoniccia CC2 le mardi 24 juin 2025 à la piscine de Chevreuse.

Fait à le

Signature